

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire et aux dépenses contingentes de l'agent (*Colombie-Britannique*), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentages, *Manitoba* et *Nord-Ouest*, (y compris la commission et le personnel et agences des terres), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'estimation de la somme à voter pour les menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 1er mai 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat apporté le message suivant :

Le Sénat n'insiste pas sur son amendement fait au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*," auquel cette Chambre n'a pas concouru.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la liquidation des Compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles," sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 1er mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition de *David Bertans* et autres, porteurs de polices d'assurance de la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*, demandant que l'acte 40 *Victoria*, chap. 42, soit amendé de manière à les soustraire à son opération, et qu'il soit permis à la dite compagnie de faire affaires en vertu des lois du *Canada*, comme elle le faisait avant la passation du dit acte.